

# FORMATION

## Maintien Actualisation des Compétences SST

Programme de formation établit conformément aux dispositions en vigueur article l6353-1.



En fonction des thématiques : Formation INTRA et/ou INTER entreprise  
(dans votre établissement ou dans nos locaux)



Répondre aux obligations légales du code du travail et du code pénal

### RÉFÉRENCE :

MOD\_2018070

Date dernière édition : 21/10/2025

DUREE : 7 heures

### EFFECTIF :

De 4 à 10

### PUBLIC

Personne titulaire d'un certificat SST.

### PRE-REQUIS

Etre titulaire du certificat Sauveteur Secouriste du Travail.

### INFORMATION SUR L'ADMISSION

Validation par le centre de formation de l'analyse du besoin envoyée en amont de la formation.

### FORMATEUR

Formateurs certifiés INRS et à jour de leurs formations continues

### ATTRIBUTION FINALE

Attestation de formation

Certificat de Sauveteur Secouriste du Travail délivré par le réseau Assurance maladie Risques professionnels / INRS

### DOCUMENT PÉDAGOGIQUE :

Remise d'un livret de formation reprenant le contenu de la formation.

### OBJECTIF DE LA FORMATION :

Maintenir les compétences du SST, définies dans le document de référence de l'INRS, à un niveau au moins équivalent voir supérieur à celui de sa formation initiale.

Etre capable de mettre en application ses compétences de SST au service de la prévention des risques professionnels dans son entreprise.

### COMPETENCES DEVELOPPÉES :

- Situer son rôle de SST dans l'organisation des secours dans l'entreprise
- Protéger de façon adaptée
- Examiner la victime
- Garantir une alerte favorisant l'arrivée de secours adaptés au plus près de la victime
- Secourir la victime de manière appropriée
- Situer son rôle de SST dans l'organisation de la prévention de l'entreprise
- Caractériser des risques professionnels dans une situation de travail
- Participer à la maîtrise des risques professionnels par des actions de prévention

### MAINTIEN DES CONNAISSANCES :

Un recyclage de 7h00 (1 jour) est à prévoir tous les 24 mois.

### APPROCHE PÉDAGOGIQUE :

Exposés interactifs

Démonstrations

Exercices et mise en situation des stagiaires

Matériels pédagogiques : mannequins, défibrillateur de formation, maquillage et accessoires pour les mises en situation.

### RÉFÉRENCES RÉGLEMENTAIRES :

#### Document de référence de l'INRS

#### Code du travail :

- L4121-1 relatif aux obligations de l'employeur d'assurer la santé et la sécurité des salariés.
- R4224-16 relatif à l'organisation des secours dans l'entreprise.
- R4224-15 relative à la formation secourisme.

#### Code pénal :

- Article 223-6 relatif à l'obligation de l'assistance à personne en péril.

# FORMATION

## Maintien Actualisation des Compétences SST

Programme de formation établit conformément aux dispositions en vigueur article I6353-1.

### PROGRAMME :

Conforme au programme élaboré par l'INRS (Institut National de Recherche et de Sécurité)

- Retour d'expériences sur les actions menées en prévention et/ou secours
- Rappel sur les notions de base en matière de prévention
- Rappel sur le rôle et la contribution du SST dans la mise en œuvre d'action de prévention
- Rappel du plan d'organisation de la prévention ainsi que les personnes à informer des actions mise en œuvre et des situations dangereuses repérées
- Rappel du cadre juridique d'intervention du SST
- Actualisation des compétences du SST au travers de mise en situation : protéger, examiner, faire alerter ou alerter, secourir une (des) victime(s) pour atteindre les résultats suivants :
  - Arrêter le saignement
  - Permettre de respirer
  - Éviter l'aggravation et prendre un avis médical
  - Éviter l'aggravation de la brûlure
  - Éviter l'aggravation d'un traumatisme supposé
  - Éviter l'aggravation d'une plaie
  - Permettre de continuer à respirer
  - Assurer une respiration et une circulation artificielles

### EVALUATION :

Une évaluation formative est réalisée par le formateur SST tout au long de la formation.

Une évaluation certificative suivant les critères d'évaluation définis dans le référentiel de certification des Sauveteurs Secouristes du Travail clôture la session.

A l'issue de ces évaluations, pourront valablement être reconnus au titre de Sauveteur Secouriste du Travail, les candidats qui ont suivi l'intégralité de la formation et qui sont aptes à mettre en œuvre l'ensemble des compétences attendues.

Taux de réussite de cette formation : 99%

Taux de satisfaction de cette formation : 97%